



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL50-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DES HERBIERS**

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47) - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers présents : 32

31 aux délibérations 46 et 47

Nombre de conseillers votants : 33

32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

50- DISPOSITIF « CHÈQUES DÉCOUVERTE» - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ VM 85500

Dans la cadre de sa politique à destination des familles et afin de faciliter l'accessibilité aux activités et aux services, la Ville des Herbiers met en place depuis plusieurs années, le dispositif « Chèques découverte ».

Il offre la possibilité aux familles à revenus modestes de bénéficier de chèques leur permettant d'accéder, à coût réduit, aux activités de sport, de loisirs et de culture proposées par les associations et services municipaux sur la commune des Herbiers.

Les règles de calcul, pour l'attribution de ces chèques s'appuient sur le système des quotients familiaux mis en place par la Caisse d'Allocation Familiale. Il s'applique aux familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 900 et s'adresse aux enfants de 3 à 18 ans.

Le nombre de chèques attribués (valeur faciale de 5 €), à chaque famille est le suivant et fonctionne comme un bon de réduction :

- Quotient Familial inférieur ou égal à 500 : attribution de 15 chèques par an et par enfant
- Quotient Familial supérieur à 500 et inférieur ou égal à 900 : 5 chèques par an et par enfant
- 25% du coût des activités doit rester à la charge des familles

La Société VM 85500 gestionnaire du Centre Aquatique Cap Vert aux Herbiers, souhaite intégrer le dispositif des « chèques découverte » et pour ce faire, accepte de conclure une convention afin de fixer les modalités du partenariat avec la Ville des Herbiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n°26 du 29 janvier 2007 portant adoption du dispositif « Chèques découverte »,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Famille et cadre de vie du 27 novembre 2025,

Vu le rapport d'Angélique RICHARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention ci-annexée,
- autorise M. le Maire, ou l'adjoint délégué à signer la convention de partenariat ainsi que tout document s'y rapportant

Luc SOULARD
Secrétaire de séance

Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2025
 Publié électroniquement le : 22 DEC. 2025
 Notifié le :